



Parlement jurassien  
Groupe parlementaire PDC-JDC

Motion

No 1180

### Jura, terre d'accueil mais également de solidarité.

Depuis quelques années, les requérants d'asile affluent en grand nombre en Europe et dans notre pays.

Le Jura en accueille sa part selon la répartition prévue par la Confédération. Il le fait dans sa plus pure tradition humanitaire et les contacts avec la population sont très bons.

On constate cependant que, depuis quelques années aussi, les forfaits versés par la Confédération aux cantons ne couvrent plus l'intégralité des frais engendrés. Nous savons que le Gouvernement est déjà intervenu à plusieurs reprises pour que ces forfaits soient augmentés mais sans succès pour l'instant.

Sur le plan cantonal, toutes les communes ne sont pas touchées de la même manière puisque celles qui n'accueillent aucun réfugié n'ont pas de charges spécifiques à supporter. Par contre, celles qui abritent un centre de requérants doivent faire face à des charges supplémentaires, notamment dans le domaine de l'enseignement.

Le Groupe PDC-JDC estime que la solidarité devrait s'exercer de manière semblable sur l'ensemble du territoire et être prise en charge par l'ensemble de la population jurassienne.

Le Groupe PDC-JDC demande au Gouvernement de modifier les bases légales qui permettent d'admettre à la répartition des charges de l'action sociale le solde résiduel des coûts de l'asile non pris en charge par la Confédération.

Delémont, le 01.02.2017

Danièle Chariatte-Courbat

*[Handwritten signatures in blue ink:]*  
V. G. F. (large signature)  
D. Chariatte-Courbat (signature)  
R. (signature)  
S. (signature)  
P. (signature)  
G. (signature)  
A. (signature)  
V. (signature)  
G. (signature)  
C. (signature)  
S. (signature)  
G. (signature)  
C. (signature)